



SUBVENTION FORFAIT IMAGINE R **« Avant bac » et « Post bac »** **Année scolaire 2021/2022** **(élèves non-boursiers)**

Le Centre Communal d'Action Sociale de Montry accorde une subvention de **100 €** pour la souscription ou le renouvellement du forfait IMAGINE R pour les **élèves non-boursiers dont les familles sont non imposables sur le revenu. Attention « l'impôt net – Total de l'impôt sur le revenu net » doit être inférieur à 61 €.**

VOUS ÊTES :

- lycéen,
- apprenti ou en pré-apprentissage (sans contrat de travail),
ou
- étudiant âgé de moins de 26 ans,

Pour bénéficier de cette subvention, vous devez retirer un dossier au Centre Communal d'Action Sociale de Montry 2, rue Aristide Briand, ou le télécharger sur le site de la Mairie de Montry : www.mairie-montry.fr et le retourner complété, avec les justificatifs suivants :

- Le courrier de l'agence IMAGINE R confirmant la souscription, ou le renouvellement du forfait pour l'année scolaire 2021/2022 mentionnant le montant payé.
- L'avis d'imposition 2021 sur les revenus de l'année 2020 de la famille.
- S'il n'est pas en votre possession : fournir le double de la déclaration d'impôts 2021 sur les revenus de l'année 2020 et l'avis d'impôt 2020 sur les revenus de l'année 2019 de la famille.
- Pour les apprentis, l'attestation établie par l'employeur indiquant le montant du remboursement des frais de transport.
- Justificatif prouvant la résidence dans la commune depuis au moins un an.
- Livret de famille.
- Un relevé d'identité bancaire (« RIB »).

Dossier à déposer au C.C.A.S. plus tard le 12 novembre 2021